



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**1<sup>re</sup> division  
7<sup>e</sup> brigade blindée  
1<sup>er</sup> régiment de chasseurs**

Thierville-sur-Meuse, le **14 FEV. 2023**  
N°223/1DIV/7BB/1RCH/EM/CDC/NP

Le lieutenant-colonel Alexandre Rothé,  
Commandant le 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs

aux

Maires des communes (08,51, 55) concernées par zone de manœuvre permanente

- OBJET : zone de manœuvre permanente.  
RÉFÉRENCE : lettre N°500497/ARM/EMA/EMZD Metz/Div.2S/B.ACT/NP  
PIÈCE JOINTE : cartographie de la zone de manœuvre.

Dans un environnement géopolitique mondial et européen de plus en plus imprévisible, la vision stratégique du chef d'état-major de l'armée de terre et sa déclinaison sur le terrain est claire ; disposer d'une armée de terre aguerrie et résiliente afin d'être prête à s'engager dans des conflits de haute intensité.

C'est dans ce contexte que le 1<sup>er</sup> régiment de chasseur (1<sup>er</sup> RCh) envisage de conduire des manœuvres militaires de jour et de nuit sur le territoire de vos communes de manière ponctuelle au cours de l'année 2023.

Régiment de cavalerie blindée monté sur chars Leclerc, le 1<sup>er</sup> RCh est basé sur la commune de Thierville sur Meuse (55), en périphérie de la ville de Verdun. Il est composé de 3 escadrons de combat et de 2 escadrons de reconnaissance et d'intervention (ERI), d'un escadron de commandement et logistique ainsi que d'un escadron de réserve.

Le 1<sup>er</sup> RCh est régulièrement engagé sur les différents théâtres d'opération tels que le Mali, le Liban, en Estonie et tout récemment, en Roumanie dans le cadre du déploiement des forces de l'OTAN sur le flanc est de l'Europe.

Dans le cadre des manœuvres dites en terrain libre, une dizaine à une trentaine de véhicules légers 4X4 militaires à roues ainsi que de vingt à une soixantaine de militaires seront susceptibles de traverser votre commune.

Ces exercices visent à travailler des savoir-faire de type acquisition du renseignement ou reconnaissance, avec la discrétion associée, de sorte que l'impact et la visibilité du dispositif seront très réduits.

Les agglomérations pourront faire l'objet de traversées, mais en aucun cas de manœuvre tactique en tant que telle. De plus l'accès aux zones privées sera bien évidemment interdit à nos éléments, sauf autorisation expresse des propriétaires.

Par ailleurs, ces manœuvres nécessiteront l'utilisation ponctuelle et limitée de munitions à blanc sur des lieux éloignés de toute habitation.

Ces exercices se dérouleront dans le respect des consignes complémentaires que vous nous adresserez si vous le jugez nécessaire.

Vous trouverez la carte de la zone de manœuvre ainsi que des informations complémentaires en pièce jointe.

Pour toutes précisions, je vous invite à prendre contact avec le lieutenant Apéléte Koda, en charge de l'organisation de la zone de manœuvre permanente au numéro de téléphone suivant : 03 29 73 56 78 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [apelete1.koda@intradef.gouv.fr](mailto:apelete1.koda@intradef.gouv.fr)

Je vous remercie pour l'accueil favorable que vous voudrez bien porter à notre demande et restons à votre disposition pour vous présenter le régiment, ses traditions et ses savoir-faire.



## LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

- BOI

COPIE :

-archives (chrono).

ZMP 1RCH

